



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Salaires dans les industries pétrolières : si on rétablissait la vérité**

L'accord salarial du 3 octobre 2022 dans la branche Pétrole (que la CGT n'a pas signé) donne la réalité des salaires. Ainsi, comme beaucoup d'autres grilles dans de nombreux champs professionnels, les premiers coefficients (130 à 200) sont inférieurs au Smic et nécessitent le versement d'une prime voire plusieurs primes pour l'atteindre.

Un opérateur de raffinerie (coefficient entre 170 et 215) commence donc au Smic ! Nous sommes loin des 5000 euros annoncés par la direction de Total !

Graduellement, les consolistes sont au coefficient 230 (soit un salaire de 2275,67 euros brut mensuel), les consolistes experts au 270, les remplaçants chefs opérateurs 250 et les chefs opérateurs entre 310 et 340 (soit un salaire de 2995,92 euros Brut mensuel).

Bien sûr, il existe des salaires beaucoup plus importants, pour les hauts cadres et dirigeants des entreprises du secteur, mais ceux-là ne sont pas soumis à négociation collective.

Le PDG de Total émarge ainsi à 5,8 millions euros par an. Facile donc, ensuite, de faire une moyenne hors réalité du travail, en prenant en compte des salariés très éloignés des raffineries. Il s'est d'ailleurs lui-même octroyé une augmentation de 52% cette année.

Non, les salariés de la branche Pétrole ne sont pas des nantis, comme on voudrait le faire croire.

Ce que réclament les salariés des raffineries comme tant d'autres salariés de ce pays, c'est une plus juste répartition des revenus issus du travail, de leur travail !

La responsabilité du gouvernement est donc grande pour résoudre cette lutte légitime :

- en forçant les dirigeants de ces entreprises à ouvrir immédiatement de réelles négociations ;
- en votant une loi relevant automatiquement les minimas de branches à chaque augmentation du Smic et incluant une échelle mobile des salaires.

Tout l'inverse d'une menace de réquisition, déjà largement dénoncée en 2011 par l'OIT (organisation internationale du travail) comme étant contraire au droit de grève !

La CGT appelle à soutenir les salariés en grève et à organiser et amplifier les luttes sur les salaires dans toutes les entreprises et services.

Montreuil, le 11 octobre 2022